

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL200

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 24, substituer aux mots :

« demande qu'elle soit soumise »

les mots :

« lui demande de se soumettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.